DEC150875DR14



Décision portant nomination de Mme Véronique NALLET aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité 5302 intitulée RAPSODEE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n°82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° N°122735DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité mixte n° UMR 5302 intitulée RAPSODEE et nommant Mr Ange NZIHOU en qualité de directeur ;

Considérant que Mme Véronique NALLET a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par le CNRS et l'Université Paul Sabatier du 14 au 16 avril 2014 et du 22 au 24 avril 2014 ;

DECIDE:

Article 1er : Mme Véronique NALLET, (IE CNRS) est nommée aux fonctions d'Assistant de Prévention au sein de l'unité n° UMR 5302 intitulée RAPSODEE, à compter du 1er juillet 2013.

Mme Véronique NALLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Véronique NALLET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 mars 2015

Le Directeur de l'Unité

Le Délégué Régional CNRS Midi-Pyrénées